

1
(N° 142.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Maximilien-Joseph Villers, directeur d'un établissement d'instruction primaire à Liège.

MESSIEURS ,

Le sieur Villers est âgé de 35 ans ; il a vu le jour à Malmedy, le 3 octobre 1807, lorsque cette ville faisait partie de l'empire français ; il habite la Belgique depuis 1820.

Le pétitionnaire, qui est docteur en droit de l'université de Liège, a fait et achevé ses études humanitaires et universitaires en Belgique ; il a professé dans l'établissement d'instruction des Beaugards en la dite ville, et il y a fait l'acquisition de l'hôtel du comte de Geloës, où il continue à se vouer à l'instruction.

Il s'est toujours fait remarquer par une bonne conduite, des habitudes régulières et studieuses, et par un caractère honorable sous tous les rapports.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.